



## VISIO CONFERENCE avec le MINISTRE du 04.12.20

« **Arrêtez de vous plaindre !** »

Tel était le message du ministre lors de la réunion à plusieurs de nos remarques. Si nous avons des constats à faire, nous les faisons !

Le ministre s'est vanté que la situation s'était améliorée (moins de cas positifs). Effectivement, c'est bien le cas mais nous avons, de nouveau, rappelé que **plus de collègues avaient été contaminés que lors de la dernière vague**.

De nouveau, nous avons dénoncé le fait que **plusieurs CHSCT ne s'étaient pas tenus** contrairement aux directives ministérielles. Dans certains CHSCT, des chefs de service ont même tenté d'empêcher nos mandaté.e.s d'y assister. C'était sans compter sans notre détermination ! Le dialogue social au sein de la DAP a une nouvelle fois été dénoncé, le directeur de l'AP n'ayant, contrairement aux propos tenus devant le Ministre, jamais échangé avec la CGT depuis le re-confinement.

Avec le **déploiement des ordinateurs portables** (4 000 ces dernières semaines selon le ministre), nous avons pu constater que des ordinateurs fixes étaient remplacés (parfois *manu militari*) par des PC portables. Ce qui interroge sur la politique adoptée. **Interrogée, la Secrétaire Générale n'a pas répondu...** Nous nous sommes également interrogés sur la capacité en RAM de certains portables déployés. **Là encore, pas de réponse !** Nous avons encore soulevé l'impossibilité pour les personnels exerçant en établissement pénitentiaire d'être destinataires des dotations en nouveau matériel informatique, les directeurs d'établissement (ou la DAP) s'opposant aux installations sur poste de travail et aux entrées/sorties de ces ordinateurs portables entre l'extérieur et les bâtiments administratifs. **Toujours pas de réponse, si ce n'est qu'une expertise était en cours...**

Si plusieurs textes existent **sur l'organisation du télétravail** (décret de 2016, arrêté de 2019 et circulaire de 2020), force est de constater qu'il y a des disparités dans le traitement des demandes. S'il a effectivement des déploiements de PC portables, un certain nombre de sites (notamment en région parisienne) n'en ont pas assez à fournir aux agents ce qui occasionne des refus sur cette base...

Une nouvelle fois, nous avons interrogé l'administration sur la **situation des parents dont les enfants font école à domicile**. **Une nouvelle fois, pas de réponse !** Nous verrons donc avec le cabinet du ministre...

Lors de la dernière réunion, nous avons interrogé l'administration sur **la rétroactivité du décret du 10 novembre 2020 sur les personnes vulnérables**. Réponse : « c'est en cours d'expertise par la DGAFP ».

**S'agissant des écoles de formation**, visiblement la DSJ ne semble pas être au courant de la circulaire fonction publique du 3 novembre 2020 qui fixe un seuil de 50% de la capacité maximale d'accueil.

**En conclusion, le Garde des Sceaux s'est félicité de ne pas avoir activé les PCA pour que le public continue d'être accueilli. Pourtant, le public a bien été accueilli pendant le premier confinement...**